

Les subsides

Je vois d'un bon œil la réaction pragmatique du gouvernement, car je pense que la CDIC répond à nos besoins actuels. Elle permettra de mieux gérer les sociétés dont le gouvernement est déjà propriétaire. Elle sera une conseillère avisée et un mécanisme additionnel que le gouvernement pourra utiliser pour raffermir notre secteur industriel alors que tous les gouvernements du monde occidental prennent des mesures stratégiques dans des domaines clés tels que l'aviation, l'aérospatiale, la microélectronique, les ordinateurs et les télécommunications, afin de garantir leur participation future à ces industries essentielles.

● (1610)

Si j'ai un reproche à faire à la motion de l'opposition—de fait, les motifs ne manquent pas—c'est quelle est trop vague. C'est ce qu'on a pu constater, quand aussitôt après l'intervention très constructive au cours de laquelle le ministre des Transports (M. Pepin) a répondu aux questions, le député d'Ontario (M. Fennell) a changé de sujet et reproché au ministre de ne pas avoir abordé telle et telle question. Ce n'est pas le ministre des Transports qui a présenté la motion que nous débattons aujourd'hui. C'est l'opposition, en l'occurrence l'opposition officielle. Le ministre s'est contenté d'aborder les questions abordées dans la motion. Je pense qu'il a eu tout à fait raison de le faire et d'essayer, dans la mesure du possible, de centrer le débat.

Le député du Nouveau parti démocratique qui est intervenu en dernier a cité de nombreux cas et problèmes locaux. Mais au bout du compte, il a réclamé du gouvernement fédéral qu'il donne des ordres aux provinces et lui a reproché de ne pas être intervenu. Il a signalé que le gouvernement fédéral versait de l'argent à la Colombie-Britannique dans ces cas particuliers et que par conséquent, il devait obliger le gouvernement de cette province à prendre des mesures et à suivre l'exemple du gouvernement fédéral qui offre des capitaux, des compétences et son aide dans ces secteurs. Seulement, il faut que le gouvernement provincial fasse sa part. De telle sorte qu'on peut dire que ses reproches s'adressaient bien davantage au gouvernement provincial qu'au gouvernement fédéral.

En mettant sur pied la CDIC, en aidant par toute une série de mesures les entreprises à ne pas fermer leurs portes, le gouvernement fédéral a montré qu'il avait bien en main les secteurs dans lesquels il se doit de jouer un rôle laissant au secteur privé le contrôle des secteurs où il est le plus compétent.

L'hon. Ron Huntington (Capilano): Monsieur le Président, c'est vendredi après-midi et comme d'habitude . . .

M. Flis: La salle est bondée.

M. Huntington: . . . la salle est bondée et le ministre est présent, ce que j'apprécie énormément, monsieur le Président. Les observations du ministre m'ont beaucoup intéressé. Il nous a fait un petit sermon. Il a dit qu'une société de la Couronne, dont le gouvernement possède les actions doit avoir un objectif

économique régi par la loi et rendre des comptes au Parlement par le truchement d'un ministre. A mesure que nous avons créé de nouvelles sociétés de la Couronne, nous nous sommes éloignés de ces définitions. C'est une chose que de se limiter strictement aux quelque 57 sociétés de la Couronne au sens où les définit la loi. C'en est une autre de considérer la création d'organismes non gouvernementaux aux pouvoirs incroyables, qui échappent à la surveillance de la Chambre des communes.

Or, il se trouve qu'on est en train de perdre tout contrôle sur un sous-gouvernement qui échappe à la compétence et donc à l'examen des comités parlementaires. S'il a un objectif économique, tant mieux. Moi qui vous parle, j'appartiens à un parti ayant créé de nombreuses sociétés de la Couronne. A un moment donné, le gouvernement avait besoin d'une infrastructure de ce genre, car l'envergure de l'économie et du marché n'était simplement pas suffisante pour obtenir les placements nécessaires du secteur privé.

L'histoire de la création des sociétés de la Couronne semble avoir connu plusieurs phases. Les services du CN ne sont plus essentiels et le gouvernement n'est plus tenu de venir en aide au CP. Contrairement au député de Regina-Ouest (M. Benjamin) et au NPD, je suis heureux que nous ayons un chemin de fer qui appartient au secteur privé et un chemin de fer qui appartient à l'État. Ils s'équilibrent l'un l'autre et nous permettent d'éviter la formation d'un monopole, car rien dans l'infrastructure n'influe plus sur nos vies que le transport. Il suffit de songer comment les villages au Royaume-Uni ont évolué après l'aménagement de canaux reliant les villages qui ont permis de relier un groupe de commerçants à un groupe d'artisans. Cette concurrence a abouti à l'éclosion de la révolution industrielle. Tels sont les faits. Nous sommes passés du chemin de fer, des bateaux lents d'abord, puis rapides, de la manutention en vrac à celle des conteneurs et à l'unitarisation. Le CN est intervenu dans des domaines où il lui a fallu faire des accommodements avec la société Cast.

Je présume que ce qui inquiète de nombreux députés et Canadiens c'est la question de la responsabilité. Qui est responsable et qui doit rendre des comptes? Qui oblige ces organismes non ministériels, ces sociétés de la Couronne et les ministres dont elles sont censées relever, à utiliser efficacement les investissements?

Nous entendons dire que nous avons grandement besoin d'un régime mixte de secteur privé et de secteur public. C'est une excellente chose. Toutefois, la grande différence c'est que le secteur privé rend ses comptes quand il paie l'impôt. La loi de l'impôt sur le revenu stipule ce qu'un contribuable peut et ne peut pas faire et arrête les impôts qu'il devra payer. Quand on subit des pertes dans le secteur privé, il n'y a aucune façon de s'en tirer. La banque et les débiteurs réclament des comptes et on se retrouve le bec à l'eau. Cependant, ces règles ne s'appliquent pas au secteur public, c'est-à-dire aux sociétés et organismes de l'État.